



AVIS PUBLIC

Vacance au poste de conseiller, district numéro 1

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, chapitre E-2.2, avis est donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que :

- Il y a vacance au poste de conseiller, district numéro 1
- L'annonce d'une élection partielle sera faite par avis public d'élection dans les 30 jours du présent avis.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 10^e jour d'août 2023.

Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière